



**Commune de  
RIVES-D'AUTISE  
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL INTEGRAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de RIVES-D'AUTISE se sont réunis en session ordinaire dans la salle des Ormes à Oulmes, sous la présidence de Mme MOINARD Mélanie, Maire déléguée de Nieul-sur-l'Autise et 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Rives-d'Autise.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice: 23  
- présents : 16  
- votants : 21

Date de la convocation : 08.11.2023  
Date de l'affichage : 08.11.2023

**Assistaient à la réunion** : Mme MOINARD Mélanie, M. GEROME Philippe, Mme VIGEANT Catherine, M. OUVRARD Roland, M. CHAUVET Bruno, M. POITIERS Dominique, Mme BOBIN Evelyne, M. COIRIER Daniel, M. BAUDON Florent, Mme LACLARE Delphine, M. FRITSCH Serge, Mme NALLET Marlène, M. POITIERS Patrice, Mme FLANDIN-THONIEL Viviane, Mme CAQUINEAU Florence et M. BUGEAUD Cyril.

**Excusés** : M. BOSSARD Michel (bon à pouvoir à M. GEROME Philippe), M. COIRIER Jannick (bon à pouvoir à Mme MOINARD Mélanie), Mme RISTOR Mathilde (bon à pouvoir à Mme VIGEANT Catherine), Mme MALLET Sophie (bon à pouvoir à Mme LACLARE Delphine), Mme SIMON Christie (bon à pouvoir à M. POITIERS Patrice) et M. BRODEAU Flavien.

**Absente** : Mme PAGEL-GUICHET Sandrine.

**Secrétaire de séance** : M. POITIERS Dominique.

\*\*\*\*\*

**Désignation d'un secrétaire de séance** : M. POITIERS Dominique.

**Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 octobre 2023**

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2023.

M. POITIERS Patrice a deux remarques :

1. Délibération sur le rétablissement de la continuité écologique de la chaussée des Aspics. Dans le cadre du scénario n°4 retenu, il demande que l'ouvrage existant soit conservé et de ne pas toucher à la côte existante. Or, la délibération ne le mentionne pas. Il est proposé de refaire un point avec le Syndicat Mixte Vendée-Sèvre-Autise à ce sujet.
2. Décisions legs de Mme PAINEAU : retirer le terme « communaux » à la phrase « a donné l'intégralité de ses biens communaux à la commune d'Oulmes ».

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **INFORMATION SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

### **DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :**

#### **Section de fonctionnement :**

- Devis de Trait d'Union pour la destruction des archives communales sortie de l'inventaire suite au passage des services du Centre de Gestion pour un montant de 287,00 € TTC.
- Devis de Solutions.com pour la mise à jour et aux normes des matériels, suite au déploiement de la fibre dans les bâtiments communaux éligibles, pour un montant de 684,00 € TTC.
- Devis de Solutions.com pour la mise à jour du contrat d'abonnement télécom et internet, suite au déploiement de la fibre dans les bâtiments communaux éligibles, pour un montant de 1 423,30 € TTC mensuel.
- Devis de la Cermax pour la commande de pièces pour permettre la réparation du tracteur tondeuse pour un montant de 1 269,71 € TTC.
- Devis de l'entreprise Electric Moteur pour la création d'une alimentation électrique et la pose d'un disjoncteur pour l'installation du défibrillateur à la salle des fêtes de Nieul pour un montant de 727,22 € TTC.
- Devis de Bricomarché pour l'achat de divers équipements pour le bassin mobile pour un montant de 142,65 € TTC.
- Devis de Citébois pour la fourniture de matériaux pour la réalisation d'un abribus au lieu-dit la Chaume pour un montant de 1 104,52 € TTC.
- Devis de la SARL Gelot Maçonnerie pour la reprise de l'encadrement de la porte d'accès à la chaufferie de l'Auberge de l'Artiste pour un montant de 5 160,00 € TTC.
- Devis d'Alyatis pour le remplacement du disque dur et évolution de Windows sur un PC portable de l'école publique pour un montant de 273,00 € TTC.
- Devis de la société Idealis pour le remplacement des coffrets des défibrillateurs pour un montant de 1 589,16 € TTC.
- Devis de Benet Funéraire pour la reprise de 12 concessions au cimetière d'Oulmes pour un montant de 9 455,00 € TTC.

#### **Section d'investissement :**

- Devis de l'entreprise Electric Moteur pour la mise aux normes de l'installation électrique du bassin mobile suite au rapport SOCOTEC pour un montant de 2 442,85 € HT.
- Devis de l'EIRL FAUCHEREAU Hervé pour la pose d'une clôture entre la cour de l'école Camille Vignot et des particuliers (site de Nieul) pour un montant de 5 633,00 € HT.
- Devis de la SOCOTEC pour une mission de coordination SPS pour les travaux de rénovation du secrétariat de la mairie pour un montant de 300 € HT.

- Devis de la SOCOTEC pour une mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation du secrétariat de la mairie pour un montant de 850 € HT.
- Devis EIRL MIGNOT pour l'installation de coffret électrique au terrain de football de la Pajotière, afin de permettre l'accueil d'un groupe de camping-cars, pour un montant de 5 223,40 € HT.
- Devis de Benet Funéraire pour la fourniture et la pose d'un colombarium pour un montant de 5 189,17 € HT.

#### Information DPU :

- AK 0031 et 0032 ; 22 rue de la Pajotière, Nieul-sur-l'Autise, appartenant aux Consorts AUTET.  
Acquéreur : M. HARFOUCHE Malik.

<b>2023-11-01</b>	<b>ATTRIBUTION ET SIGNATURE MAPA TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE D'OULMES</b>
-------------------	--

Mme MOINARD Mélanie rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux de rénovation thermique de l'école d'Oulmes.

Par délibération n°2023-09-02, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres :

- D'ATTRIBUER les lots 3, 5 et 7 du marché de travaux de rénovation énergétique de l'école d'Oulmes.
- DE NEGOCIER les lots 6, 8 et 9 du marché de travaux de rénovation énergétique de l'école d'Oulmes avec les entreprises ayant déposé une offre.
- DE RELANCER les lots 1, 2 et 4 du marché de travaux de rénovation énergétique de l'école d'Oulmes, soit infructueux, soit jugés trop chers par rapport au montant estimatif prévisionnel.

Le coût estimatif des travaux chiffré par le maître d'œuvre est de 438 119,59 € HT.

Une nouvelle publication a été effectuée et la consultation s'est terminée le 11 octobre 2023. Des offres ont été remises pour les lots n° 1, 2 et 4.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 10 novembre 2023 pour examiner les offres des lots n° 1, 2 et 4 et prendre connaissance des nouveaux prix négociés des lots n°6, 8 et 9.

Le maître d'œuvre va établir un rapport d'analyse des offres dans lequel sera examiné toutes les offres des entreprises ayant déposé un dossier.

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les offres qui pourraient être retenues :

Intitulé du lot	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 – Désamiantage	CTCV TP	10 540,22 €	12 648,26 €
Lot 2 – Démolition – Gros-Œuvre	SN BILLON	64 814,68 €	77 777,62 €
Lot 4 – Couverture – tuiles – zingueries	SN BILLON	84 787,07 €	101 744,48 €

	Entreprises	Montant HT Avant négociation	Montant HT Après négociation
Lot 6 – Revêtements de sols	SARL GARREAU D'CO	16 339,00 €	15 930.52 €
Lot 8 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires	SARL CARRE ET ASSOCIES	106 577.01 €	104 958.66 €
Lot 9 – Electricité CFO-CFA	ELECTRIC MOTEUR SAS	46 717.69 €	43 300.26

Le montant total des travaux se chiffre à 486 176,32 € HT (soit 583 411,59 € TTC).

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres produit par le maître d'oeuvre,

, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- D'ATTRIBUER les lots 1, 2, 4, 6, 8 et 9 du marché de travaux de rénovation énergétique de l'école d'Oulmes comme indiqués ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces du marché de travaux de rénovation énergétique de l'école d'Oulmes des lots 1, 2, 4, 6, 8 et 9.

<b>2023-11-02</b>	<b>SYDEV – CONVENTION POUR LA SUBVENTION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS PUBLICS « SALLE DES FETES DE NIEUL »</b>
-------------------	---

Mme MOINARD Mélanie expose qu'une convention doit être passée avec le SyDEV fixant les modalités techniques et financières de réalisation d'opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par le SyDEV à la commune de Rives-d'Autise pour la rénovation thermique de la salle polyvalente (salle des fêtes de Nieul). Le montant total de l'aide apportée par le SyDEV se chiffre à 54 640 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER les termes de la convention tel que présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

<b>2023-11-03</b>	<b>TARIFS DE LOCATION DU CENTRE DU VIGNAUD 2025</b>
-------------------	---

Suite à la commission vie culturelle du 6 novembre 2023, Mme MOINARD Mélanie propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs pour 2025 comme présenté ci-dessous (les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur en 2023) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- FIXER les tarifs 2025 du Centre du Vignaud tels que présentés ci-dessous ;
- ADOPTER le principe de gratuité des abris pique-nique pour les sépultures au profit des habitants de la commune ou des personnes qui ont un lien avec la commune.

## TARIFS "LOCATIONS" VIGNAUD 2025

	HORS COMMUNE		COMMUNE	
	2025 TTC	2025 HT	2025 TTC	2025 HT
<b>HEBERGEMENT (par personne)</b>				
Nuitée (minimum 10 pers)	18.50 €	16.82 €	17.00 €	15.45 €
Nuitée avec draps (minimum 10 pers)	23.50 €	21.36 €	22.00 €	20.00 €
Taxe de séjour facturée				
<b>SALLE</b>				
* Grande salle (journée)	495.00 €	412.50 €	315.00 €	262.50 €
Grande salle (1/2 journée)	245.00 €	204.17 €	155.00 €	129.17 €
Supplément petite salle	115.00 €	95.83 €	95.00 €	79.17 €
Salle des frênes + cuisinette (journée)	205.00 €	170.83 €	165.00 €	137.50 €
Salle séquoia (journée)	155.00 €	129.17 €	105.00 €	87.50 €
Petite salle (1/2 journée)	85.00 €	70.83 €	55.00 €	45.83 €
Supplément salle la veille à 14h (hors vac. scolaires)	110.00 €	91.67 €	110.00 €	91.67 €
Location d'un vidéoprojecteur ou ampli avec micro	30.00 €	25.00 €	30.00 €	25.00 €
<b>CUISINE</b>				
* Cuisine	315.00 €	262.50 €	175.00 €	145.83 €
* Chambre froide + plonge	155.00 €	129.17 €	95.00 €	79.17 €
<b>VAISSELLE (prix par personne)</b>				
Service vaisselle "mariage" (par personne)	2.20 €	1.83 €	2.20 €	1.83 €
Verres à pied (1 par personne)	0.50 €	0.42 €	0.50 €	0.42 €
Vaisselle pour petit déjeuner (par personne)	1.25 €	1.04 €	1.25 €	1.04 €
Vaisselle Arcopal (par personne)	1.70 €	1.42 €	1.70 €	1.42 €
<b>MENAGE</b>				
Nettoyage grande salle + sanitaires + bar	195.00 €	162.50 €	195.00 €	162.50 €
Nettoyage petite salle + sanitaires + cuisinette	35.00 €	29.17 €	35.00 €	29.17 €
Nettoyage chambres (tarif horaire)	26.00 €	21.67 €	26.00 €	21.67 €
<b>ASSOCIATION RIVES-D'AUTISE</b>				
Grande salle			240.00 €	200.00 €
Cuisine			50.00 €	41.67 €

\* Tarif lendemain de location : le demi-tarif est appliqué sur l'ensemble des prestations demandées

Le chauffage est inclus dans la location.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.

Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Sono ou vidéoprojecteur : caution de 500€.

## TARIFS "RESTAURATION" VIGNAUD 2025

	2025 TTC	2025 HT
<b>PRESTATIONS MATINALES</b>		
Petit déjeuner	8.00 €	7.27 €
Pause café	5.00 €	4.55 €
<b>APERITIFS</b>		
Apéritif Cocktail	10.00 €	9.09 €
Apéritif simple	6.00 €	5.45 €
<b>REPAS CLASSIQUES</b>		
Repas adultes	15.00 €	13.64 €
Repas enfant - 12 ans	12.00 €	10.91 €
<b>REPAS AMELIORES</b>		
Repas gamme "Autise"	25.00 €	22.73 €
Repas gamme "Abbaye"	27.50 €	25.00 €
Repas gamme "Vignaud"	31.00 €	28.18 €
<b>REPAS SPORTIFS</b>		
Repas sportif	15.00 €	13.64 €
<b>GOÛTER</b>		
Goûter enfant	2.00 €	1.82 €
<b>BUFFET (à partir de 20 pers)</b>		
Buffet	25.00 €	22.73 €

<b>MIL</b>		
Repas chaud ou pique-nique	4.95€	
Goûter	1.00€	
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
Repas	3.00€	
Goûter	1.00€	

Supplément location de salle de 100€ si activité en plus du repas (hors associations communales).

## TARIFS PARTICULIERS 2025

PRESTATIONS	2025 TTC	2025 HT
<b>DIVERS</b>		
Abris Pique Nique (hors commune)	40.00 €	33.33 €
Forfait télécopie / copie	0.25 €	0.21 €
Location exceptionnelle (sépulture...)	55.00 €	45.83 €
<b>ASSOCIATIONS</b>		
ATELIERS MUSICAUX (PC)	33.00 €	30.00 €
ATELIERS MUSICAUX (repas)	15.00 €	13.64 €
FOU2FOOT ou BCNOBC (pension complète)	33.00 €	30.00 €
FOU2FOOT ou BCNOBC (repas)	15.00 €	13.64 €

<b>FOOT Saison 2024 / 2025</b>		
Pension complète adultes	<b>45.00 €</b>	40.91 €
Pension complète mineurs	<b>41.00 €</b>	37.27 €
Repas supplémentaire (PC)	<b>15.00 €</b>	13.64 €
Repas supplémentaire (externe)	<b>17.50 €</b>	15.91 €
Goûter	<b>2.00 €</b>	1.82 €
Location salle sans repas	<b>65.00 €</b>	59.09 €
Location salle avec repas	GRATUIT	

	<b>TENTES DE RECEPTION - TARIFS 2025</b>	
LOCATION (uniquement au Vignaud)	<b>1 tente</b>	<b>2 tentes</b>
Aide au montage <b>et</b> démontage (4 pers)	120 €	180 €
Aide au montage <b>ou</b> démontage (4 pers)	220 €	320 €
Sans aide au montage et démontage	320 €	470 €

Caution : 500€

## FORMULES VIGNAUD 2025 (à partir de 15 personnes)

<i>Tarif par personne</i>	2024 TTC	2024 HT
<b>GROUPES DIVERS (Particuliers, Associations, Clubs...)</b>		
Pension complète moins de 12 ans	<b>40.00 €</b>	36.36 €
Pension complète	<b>45.00 €</b>	40.91 €
Demi-pension moins de 12 ans	<b>33.50 €</b>	30.45 €
Demi-pension	<b>38.50 €</b>	35.00 €
Repas supplémentaire enfant - 12 ans	<b>12.00 €</b>	10.91 €
Repas supplémentaire adulte	<b>15.00 €</b>	13.64 €
<b>SCOLAIRES et ORGANISMES SPECIALISES</b>		
Pension complète moins de 12 ans	<b>34.50 €</b>	31.36 €
Pension complète	<b>38.00 €</b>	34.55 €
Pension complète accompagnateurs	<b>31.00 €</b>	28.18 €
Demi-pension moins de 12 ans	<b>29.50 €</b>	26.82 €
Demi-pension	<b>32.00 €</b>	29.09 €
Demi-pension accompagnateurs	<b>24.50 €</b>	22.27 €
<b>SEMINAIRES</b>		
Pension complète	<b>45.00 €</b>	40.91 €
Demi-pension	<b>36.00 €</b>	32.73 €
Supplément chambre individuelle	<b>10.50 €</b>	9.55 €
<b>DIVERS</b>		
Taxe de séjour facturée		
Supplément mise à disposition draps	<b>6.00 €</b>	5.00 €
<b>REUNIONS</b>		
Réunion - petite salle 1/2 journée	<b>115.00 €</b>	95.83 €
Réunion - petite salle 1 journée	<b>200.00 €</b>	166.67 €
Réunion - grande salle 1/2 journée	<b>255.00 €</b>	212.50 €
Réunion - grande salle 1 journée	<b>350.00 €</b>	291.67 €
Tarif par petite salle supplémentaire	<b>85.00 €</b>	70.83 €
<b>GESTION LIBRE (réservé aux associations sportives et aux scolaires)</b>		
Hébergement	<b>16.00 €</b>	14.55 €
Location cuisinette par jour	<b>75.00 €</b>	62.50 €

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

### 2023-11-04 TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2025

Suite à la commission vie culturelle du 6 novembre 2023, Mme MOINARD Mélanie propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs pour 2024 comme présenté ci-dessous :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- FIXER les tarifs 2025 des salles communales tels que présentés ci-dessous :

SALLE DES ORMES – TARIFS 2025		
Particuliers et associations		
LOCATION	TARIFS - COMMUNE	TARIFS HORS-COMMUNE
SALLE 1 + SALLE 3 avec cuisine (journée)	210,00 €	325,00 €
SALLE 1 + SALLE 3 sans cuisine (journée)	190,00 €	290,00 €
SALLE 1 + SALLE 2 + SALLE 3 avec cuisine (journée)	230,00 €	375,00 €
SALLE 1 + SALLE 2 + SALLE 3 sans cuisine (journée)	215,00 €	355,00 €
SALLE 2 + SALLE 3 avec cuisine (journée)	145,00 €	195,00 €
SALLE 2 + SALLE 3 sans cuisine (journée)	130,00 €	180,00 €
SALLE 2	55,00 €	80,00 €
FORFAIT W.E (salles 1, 2, 3 + cuisine) du vendredi 12h au lundi 12h	600,00 €	800,00 €
Vaisselle (par pers.)	1,70 €	
Nappe pour table ronde (l'unité)	2,50 €	
SALLE 3	55,00 €	
SALLE DES FÊTES – TARIFS 2025		
Particuliers et associations		
LOCATION	TARIFS - COMMUNE	TARIFS HORS-COMMUNE
Location salle des fêtes avec cuisine (journée)	175,00 €	275,00 €
Location salle des fêtes sans cuisine (journée)	150,00 €	250,00 €
Location de vaisselle (par pers.)	1,15 €	
Location exceptionnelle	55,00 €	

Demi-tarif appliqué pour le lendemain. Le chauffage est inclus dans la location de la salle

**Caution** : 200€,

**Forfait défaut de nettoyage** : 50 €

**Sono salle des Ormes** : location de 30€ et caution de 500€. Mise à disposition gratuite pour les associations communales.

**Vidéoprojecteur salle des Ormes** : location de 30€ et caution de 1000€. Mise à disposition gratuite pour les associations communales avec chèque de caution.

**Sono salle des fêtes** : location gratuite

**Vidéoprojecteur salle des fêtes** : location de 30€ et caution de 500€.

**Association communale** : pour les manifestations ou repas, 1ère réservation gratuite, valable 1 seule fois en incluant toutes les salles (hors Vignaud). 1 gratuité en plus dès 5 locations.

GUINGUETTE A OULMES – TARIFS 2025			
LOCATION	Particuliers Commune	Particuliers hors commune	Association communale et intercommunale
Forfait journalier	gratuité	60.00 €	gratuité

**Caution** : 100€

LOCATION	TIVOLIS PLIANTS – TARIFS 2025		
	1 tivoli	2 tivolis	3 tivolis
Aide au montage <b>et</b> démontage	45.00 €	70.00 €	90.00 €
Aide au montage <b>ou</b> démontage	90.00 €	140.00 €	180.00 €
Sans aide au montage et démontage	135.00 €	210.00 €	270.00 €

Gratuité pour les associations communales

**Caution** : 150€

### 2023-11-05 ECHANGES DE VOIES AVEC L'ASA D'OULMES

Dans le cadre de la fréquentation, l'utilisation et l'entretien de certaines voies rurales communales et privées de l'ASA, cette dernière et la commune de RIVES-D'AUTISE se sont concertées pour faire des échanges.

M. GEROME Philippe, maire délégué d'Oulmes, présente le résultat des bornages réalisés par le géomètre.

Parcelle communale cédée à l'ASA :

- 168 ZX 41 de 43a22ca : ancienne route de Pacouinay VC4 (réf 119 sur le relevé de voirie communale) 581.11 ml

Parcelles privées de l'ASA cédées à la commune de RIVES-D'AUTISE :

- 168 ZX 40 de 22a86ca : partie de la parcelle cadastrée section 168 ZX n°17 (réf 02 sur le relevé de voirie ASA – Petit Noyer – part du Chemin du Petit Noyer et aboutit sur la VC4)
- 168 YB 55 de 05a90ca : partie de la parcelle cadastrée section 168 YB n°2 (réf 03 sur le relevé de voirie ASA – l'Hommort – Part de la rue de la Maison Neuve, passe sous l'autoroute A83 et aboutit à la limite de la commune où il se prolonge)
- YT 67 de 33a26ca : partie de la parcelle cadastrée section YT n°12

M. GEROME Philippe, en accord avec la présidente de l'ASA de Oulmes, propose au Conseil Municipal les acquisitions et cession présentées ci-dessus pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les acquisitions et cession présentées ci-dessus pour l'euro symbolique,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions en lien avec ce dossier.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document utile à l'application de la présente décision.
- DE MISSIONNER l'office notarial de M. SICLON Éric et Mme JARRAU Isabelle pour le suivi de ce dossier.

### 2023-11-06 RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE - MISE EN PLACE D'UNE CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DANS LE CADRE DU ZAN

Mme MOINARD Mélanie rappelle que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire a été approuvé le 7 février 2022. Il engageait les territoires dans une démarche de sobriété foncière et fixait un objectif partagé de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

La loi Climat et Résilience, d'août 2021, modifiée et complétée par une loi votée le 20 juillet 2023, a établi un objectif plus exigeant de réduction de la consommation foncière d'ici 2031 et a obligé les Régions à créer une nouvelle instance : « la Conférence Régionale de Gouvernance » en vue de territorialiser les efforts exigés.

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de

Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette CRG est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux touchant les politiques de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur une composition « sur mesure » de la Conférence Régionale de Gouvernance proposée par la Présidente de la Région s'établissant ainsi :

- 120 membres votants,
  - ✓ La Présidente du Conseil Régional ou son représentant,
  - ✓ 14 élus régionaux ou leur représentant,
  - ✓ Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant,
  - ✓ Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI),
  - ✓ Le Président de la Conférence Régionale des SCOT,
  - ✓ 16 Maires :
    - – 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés,
    - 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France,
    - Le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant,
  - ✓ 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région.
  
- 19 membres siégeant à titre consultatif.
  - ✓ 5 Présidents des Départements ou leur représentant,
  - ✓ 5 Présidents des Départements ou leur représentant,
  - ✓ 5 Présidents des Départements ou leur représentant,
  - ✓ 5 Présidents des Départements ou leur représentant,
  - ✓ 5 Présidents des Départements ou leur représentant,
  - ✓ 5 Présidents des Départements ou leur représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (20 voix pour et une abstention) :

- EMET un avis favorable sur la composition de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la région des Pays de la Loire.

## **2023-11-07 BUDGET VIGNAUD – BP 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Mme MOINARD Mélanie explique qu'il convient d'apporter des modifications au budget primitif 2023 du budget du Vignaud comme suit afin :

- de régulariser la TVA dans le cadre de la déduction de l'acompte versé en 2022 sur une facture de prestation 2023.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>500.00 €</b>		<b>500.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget primitif 2023 du budget du Vignaud tel qu'énoncé ci-dessus.

<b>2023-11-08</b>	<b>SOCIÉTÉ DE CHASSE « LA SAINT HUBERT » - DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA TAXE FONCIERE 2023</b>
-------------------	--

Mme MOINARD Mélanie informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un courrier de la société de chasse « La Saint Hubert d'Oulmes et Bouillé-Courdault » pour une demande de prise en charge des diverses taxes 2023 d'un montant de 118 €.

Elle rappelle que cette association occupe des modulaires qui sont installés sur la parcelle cadastrée section ZO n°33 appartenant à la commune d'Oulmes.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge de la taxe foncière 2023 qui a été adressée à l'association « La Saint Hubert d'Oulmes et Bouillé Courdault ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (20 voix pour et un voix contre) :

- ACCEPTE de prendre en charge la taxe foncière 2023 de la société de chasse « La Saint Hubert d'Oulmes et Bouillé-Courdault ».

Cependant, le Conseil Municipal demande que la situation soit clarifiée avec la société de chasse « la Saint Hubert » avec une convention cadre par exemple.

<b>2023-11-09</b>	<b>PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT DE MONSIEUR LE MAIRE</b>
-------------------	---

Mme MOINARD Mélanie rappelle que Monsieur le Maire s'est déplacé au Tribunal d'Evry-Courcouronnes le 25 septembre 2023 afin de représenter la commune à l'audience concernant l'acquisition du bien immobilier situé au 1 rue de la Venise Verte.

Les frais engagés par Monsieur le Maire se chiffrent à 254,68 € TTC. Ils ont fait l'objet d'un mandat administratif transmis au Trésor Public. Le comptable public a suspendu ce mandat au motif de l'absence totale ou invalidité des pièces justificatives.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992 : droits d'inscription, déplacement, hébergement et restauration du midi).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992) ; droits d'inscription, déplacement, hébergement et restauration du midi.

### **2023-11-10 | RAPPORT D'ACTIVITE 2022 VENDEE EAU**

En application du décret n°95-365 du 6 mai 1995, Mme MOINARD Mélanie présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel d'activité 2022, établi par Vendée Eau, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2022 établi par Vendée Eau.

### **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Point sur les possibles acquisitions foncières.

Concernant le bien immobilier « l'Escargot Vendéen » appartenant à M. et Mme CHAUVIERE, M. GEROME Philippe informe les élus des derniers éléments dont il dispose. Des trois candidats qui avaient évoqué la possibilité de réouvrir un commerce, deux abandonnent. Celui qui reste est toujours motivé. Il s'agit d'un projet porté par deux membres d'une même famille qui veulent développer une crêperie-pizzeria – bar – jeux dépôt de pain et retrait colis postaux mais uniquement en louant les murs. Le service économique de Vendée Grand Sud a rencontré ces deux personnes et vont les accompagner sur la faisabilité de leur projet.

M. GEROME rappelle que les propriétaires veulent obtenir 240 000 € de la totalité du bien. Une conseillère immobilière a visité ce bien et donner une estimation sur un prix potentiel de vente. Un avis va également être demandé auprès de Vendée expansion.

Après un échange entre les élus au sujet d'une possible acquisition foncière par la commune de ce bien immobilier, le Conseil Municipal juge que le montant de 240 000 € est élevé par rapport à la vétusté de certaines parties des locaux. De plus, le volet accessibilité sera à prendre en compte tout comme l'établissement de l'ensemble des diagnostics (amiante, plomb, électricité, DPE etc.).

Concernant le terrain appartenant à M. PORCHET Jean-Luc, la décision d'acquisition doit faire l'objet d'une délibération.

### **2023-11-11 | ACQUISITION FONCIERE : TERRAIN JEAN-LUC PORCHET A OULMES**

Mme MOINARD Mélanie rappelle que M. PORCHET Jean-Luc a pris attache auprès de la commune au sujet de terrains qu'il projette de vendre. L'une des parcelles, cadastrée section ZO n°107 classée en zone constructible de la carte communale de Oulmes jouxte le cimetière communal d'Oulmes.

Mme MOINARD Mélanie informe que la commission urbanisme a évoqué ce sujet en séance du 19 octobre 2023 et a émis un avis favorable à son acquisition par la commune de Rives-d'Autise.

Mme MOINARD Mélanie évoque la nécessité d'avoir des réserves foncières permettant de poursuivre le développement de la commune et dans ce cas précis d'avoir la maîtrise foncière sur une parcelle permettant l'accès au cimetière par l'extérieur pour les entreprises funéraires amenées à intervenir.

Après discussion, M. PORCHET Jean-Luc propose de vendre la parcelle cadastrée section ZO n°107, d'une superficie de 781 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 500 € net vendeur.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZO n°107, d'une superficie de 781 m<sup>2</sup> au prix global de 1 500 € (mille cinq cent euros),
- MISSIONNER Maître JARRAU, Notaire à Maillezais, pour le suivi de ce dossier,
- PRENDRE en charge les frais notariés et annexes liés à cette affaire,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document utile à l'application de la présente décision.

## SUITE DES QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu de la visite au 1 rue de la Venise Verte avec l'architecte des PCC.

M. GEROME Philippe annonce que l'architecte des PCC estime que la priorité serait de refaire la façade côté RD 148 et celle qui est rue de la Venise Verte. Elle suggère de prévoir le recrutement d'un bureau d'étude structure pour connaître l'état des murs, des sols et des charpentes. Elle pense que la cour doit être nettoyée et juge que compte tenu de son état de dégradation, le reste de la cave voutée doit être démolie.

L'Architecte des Bâtiments de France devra également se prononcer. En effet, le classement des Communs du château d'Oulmes inscrits aux Bâtiments de France et l'Eglise Notre Dame classée aux Bâtiments de France nous obligent à obtenir son avis.

- Projet programme voirie 2024-2025.

Ce point sera présenté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Bâtiments / environnement

M. OUVRARD Roland indique que les travaux pour la rénovation thermique de la salle des fêtes de Nieul vont être terminés pour le 30 novembre, jour du passage de la commission de sécurité. Il restera la toiture de l'ancien Foyer des Jeunes et quelques finitions.

Les travaux de secrétariat de la mairie ont démarré ce jour.

Mme CAQUINEAU Florence s'interroge sur la dégradation des pierres du parapet du pont franchissant l'Autise, rue de la Pajotière. Il lui est indiqué que l'auteur des dégradations a été destinataire d'un courrier à ce sujet.

M. BUGEAUD Cyril signale que des véhicules ont été aperçus à descendre la rue des Cours en sens inverse de la circulation.

Il juge que l'exposition qui a été présentée par les deux Amicales des Retraités était très intéressante mais regrette qu'elle n'ait duré que sur le week-end du 11 novembre.

Mme MOINARD Mélanie fait un point sur les arrêts maladies des agents communaux. Elle annonce que 163 personnes sont à ce jour inscrites au repas des Aînés.

M. POITIERS Patrice pense que la circulation rue de la Thibie est à revoir. Il voudrait que le protocole soit vérifié pour le déroulé de la cérémonie du 8 mai et du 11 novembre. En effet, les Enfants chantent la Marseillaise puis cette dernière est ensuite reprise à l'aide de la sonorisation.

M. CHAUVET Bruno s'interroge sur la montée des couleurs qui n'est pas effectuée lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Le prochain Conseil Municipal sera :  
- Le lundi 11 décembre 2023 à 18h30.

\* \* \* \*  
\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 13 novembre 2023 à 21h00.

La Maire déléguée de Nieul-sur-l'Autise  
Et 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Mélanie MOINARD



Le secrétaire de séance  
M. POITIERS Dominique